

1. IDENTIFICATION DU FICHER	N° : 22
NOM DU FICHER : Emprunts des municipalités.	DATE DE CRÉATION : 2012
DESCRIPTION : Application servant à effectuer la planification et la réalisation des financements des municipalités au Québec.	

2. FINALITÉ DU FICHER ET PERSONNES CONCERNÉES
2.1. FINALITÉ(S) DU FICHER : <ul style="list-style-type: none"> En vue de l'application de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux; Autre fin : Pour la réalisation des financements des municipalités par adjudication.
2.2. PERSONNES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES PAR LES RENSEIGNEMENTS : Une autre catégorie de personnes : Municipalités québécoises.
2.3. PROVENANCE(S) ET MODALITÉ(S) DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS : Par écrit et oral par la personne concernée, par un membre du personnel et par un autre organisme public.

3. LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS
Renseignements nominatifs, les informations à l'égard de l'emploi, les données socioéconomiques, les données financières et les informations industrielles.

4. GESTION DU FICHER	
4.1. SUPPORTS PHYSIQUES UTILISÉS : Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.).	
4.2. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS : <ul style="list-style-type: none"> En référence à la règle FN-04 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les documents sont conservés jusqu'à l'échéance de l'emprunt, plus 45 ans. 	
4.3. LE PERSONNEL AYANT ACCÈS AU FICHER : <ul style="list-style-type: none"> Les techniciennes en administration de la Direction du financement à long terme et de la gestion des risques; Les analystes financiers et le coordonnateur de l'équipe du financement à long terme; Le directeur du financement à long terme et de la gestion des risques et les gens de l'informatique. 	
4.4. UNE PERSONNE OU UN ORGANISME EXTÉRIEUR A ACCÈS AU FICHER À DES FINS DE TRAITEMENT : Non	4.5. LES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHER SONT TRANSFÉRÉS À UNE AUTRE PERSONNE OU À UN AUTRE ORGANISME : Oui